

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434

7 mars 2011

SOMMAIRE

3 C Investments & Partners S.A.	20807	IS European Services Sàrl	20809
agri.capital Luxembourg S.à r.l.	20829	IS Projects One Sàrl	20812
AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	20792	IS Projects Two Sàrl	20813
Amorim Alternative Investments S.A. ...	20787	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	20813
Aurelia Capital	20829	Jindalee S.à r.l.	20816
Berry International S.A.	20793	Kelu S.à r.l.	20793
Brasserie Am Neien Anker S.à.r.l.	20787	Kerafin Group S.A.	20803
Carey Finance S.à r.l.	20797	Kurt Constructions S.A.	20821
C.B. Fleet Luxembourg	20797	LIC Luxembourg Investment Company	20816
Cherry Estates SA	20812	Logistis III Luxembourg Feeder S.A.	20828
Clara Vision S.A.	20809	LU.CE. S.A.	20802
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	20809	Luxalloys S.A.	20825
D.B.C.	20814	Lux Fast s.à r.l.	20817
DNA Holding S.A.	20817	Main Source	20790
Ecoenergy S.A.	20793	Manwin Holding Sàrl	20790
Energy Optics S.A.	20813	Maple Leaf Investments S.à r.l.	20820
Fidelux S.A.	20797	Medical Invest S.A.	20798
Financière Naturam S.A.	20824	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l.	20821
Francap S.à r.l.	20817	MH Germany Property XII S.à r.l.	20825
Fresenius Medical Care MDF S.A.	20821	Mosaïque Luxembourg S.à r.l.	20791
Good Finance S.A.	20798	Naya Luxco S.à r.l.	20799
Gotrade	20798	NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.	20791
GP Canada Operations Holding S.à r.l. ...	20787	Opticom S.à r.l.	20786
IG LOG S.à r.l.	20802	Purelux	20804
IG TOP S.à r.l.	20792	Seaview Estates S.A.	20792
I.M.A. S.C.I.	20801	Stocknet Investments Holding Sàrl	20825
IPFR S.à.r.l.	20802	Titan (Germany) I GP S.à r.l. S.C.S.	20786
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	20803	Vitus Topco S. à r.l.	20786
IS Eurologistics Investments Sàrl	20808	Windstar S.A.	20832
IS European Projects Sàrl	20808	Windstar S.A.	20832
		Windstar S.A.	20832

Opticom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 80.703.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 25 janvier 2011

Monsieur Alain GASPARD demeurant à L-5355 OETRANGE, 15, Im Medenpoull démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant de la société.

Référence de publication: 2011013709/10.

(110015965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Titan (Germany) I GP S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.415.

—
En date du 16 décembre 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Titan (Germany) S.à r.L, avec siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, a cédé 4 361 parts sociales de commanditaire à Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

- l'associé Titan (Germany) S.à r.L, précité, a cédé 5 638 parts sociales de commanditaire à Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., avec siège social au 1, Locatellikade Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A., précité, détient 4 361 parts sociales de commanditaire
- Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., précité, détient 5 638 parts sociales de commanditaire
- Titan (Germany) I GP S.à r.L, avec siège social au 43, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, détient 1 part sociale de commandite

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital est fixé à EUR 10.000 (dix mille euros), et il est représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, elles-mêmes divisées en 1 (une) part sociale pour Titan (Germany) I GP S.à r.L, le commandité, 4 361 (quatre mille trois cent soixante et une) parts sociales pour Apollo European Real Estate III Cooperatief U.A. et 5 638 (cinq mille six cent trente huit) parts sociales pour Apollo European Real Estate III (EU) Cooperatief U.A., les commanditaires.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013779/28.

(110015610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Vitus Topco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.023.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 29 janvier 2010, que Monsieur Frank HUBER a transféré 3 de ces 4 parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- BRE/Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.375.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE/Europe 2 S.à r.l.

496 parts sociales de classe A et

3 parts sociales de classe B;

Monsieur Frank HUBER

1 part sociale de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Vitus Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013802/24.

(110016196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.004,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un certificat délivré le 5 janvier 2011, que GP Holding L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566, seul et unique associé de la Société, a changé de nom, et se nomme depuis lors CAPAG Foreign Holdings LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011012923/21.

(110015487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Brasserie Am Neien Anker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 17, rue de l'Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 112.472.

Monsieur Denis Plein,

Je soussigné André Bredimus, démissionne de mon poste de gérant technique pour «Etablissement de restauration» avec effect immédiat.

Wasserbillig, le 24 janvier 2011.

André Bredimus.

Référence de publication: 2011013271/11.

(110015043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Amorim Alternative Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.064.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A., a société anonyme de titrisation having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.064, incorporated by a notarial deed by Maître Roger ARRENSDORFF, on 16 May 2008, and as such duly published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Memorial") number 1565, dated 25 June 2008, modified for the last time by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, on 26 February 2009, and as such duly published in the said Memorial, number 805, dated 15 April 2009.

The meeting is opened at 9.30 a.m by Olivier SCIALES, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary, Sylvia MARINELLI, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The meeting elected as Scrutineer, Katerina KUBOVA, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) in order to raise it from its current amount of sixty-five million three hundred and thirty-two thousand and one hundred Euro (EUR 65,332,100.-) to seventy-three million three hundred and thirty-two thousand and one hundred Euro (EUR 73,332,100.-), by creating and issuing eighty thousand (80,000) preferred shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, which will be subscribed by way of a contribution in cash.

2. To amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company regarding the share capital so as to read as follows:

" 5.1. The share capital is set at seventy-three million three hundred and thirty-two thousand one hundred Euro (EUR 73,332,100.-) represented by three hundred and ten (310) ordinary shares and seven hundred thirty-three thousand and eleven (733,011) preferred shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each".

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

Resolutions First resolution

The appearing party resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight million Euros (EUR 8,000,000.-) in order to raise it from its current amount of sixty-five million three hundred and thirty-two thousand one hundred Euro (EUR 65,332,100.-) to seventy-three million three hundred and thirty-two thousand one hundred Euro (EUR 73,332,100.-), by creating and issuing eighty thousand (80,000) preferred shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the appearing party declares to subscribe to eighty thousand (80,000) preferred shares for a value of eight million Euros (EUR 8,000,000.-), only one fourth i.e. two millions Euro (EUR 2,000,000.-) being paid-up (the remaining six millions Euro (EUR 6,000,000.-) will be paid-up upon call of the board of directors of the Company) and therefore the amount of two millions Euro (EUR 2,000,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The appearing party acknowledges that the increase of capital and the subsequent capital calls from the board of directors of the Company are justified by the securitization transactions contemplated by the Company in accordance with the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitizations.

Second resolution

The appearing party resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company regarding the share capital in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" 5.1. The share capital is set at seventy-three million three hundred and thirty-two thousand one hundred Euro (EUR 73,332,100.-) represented by three hundred and ten (310) ordinary shares and seven hundred thirty-three thousand and eleven (733,011) preferred shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand nine hundred seventy-five Euros (EUR 3,975.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM ALTERNATIVE INVESTMENTS S.A., une société anonyme de titrisation ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.064, constituée selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, en date du 16 Mai 2008, et tel quel publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (le "Mémorial") numéro 1565, en date du 25 juin 2008, modifié pour la dernière fois selon acte notarié de Maître Roger ARRENSDORFF, en date du 26 février 2009, et tel quel publié au dit Mémorial, numéro 805, en date du 15 avril 2009.

L'assemblée est ouverte à 9.30 par Olivier SCIALES, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant le président (le «Président»).

Le Président désigne comme Secrétaire Sylvia MARINELLI, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur, Katerina KUBOVA, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit millions Euros (EUR 8.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions trois cent trente-deux mille cent Euro (EUR 65.332.100,-) à soixante-treize millions trois cent trente-deux mille et cent Euros (EUR 73.332.100,-) par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront souscrites par un apport en numéraire.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social, de la manière suivante:

« 5.1. Le capital est fixé à soixante-treize millions trois cent trente-deux mille et cent Euros (EUR 73.332.100,-) réparti en trois cent dix (310) actions ordinaires et sept cent trente-trois mille et onze (733.011) actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolutions Première résolution

La partie comparante décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de huit millions Euros (EUR 8.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions trois cent trente-deux mille cent Euros (EUR 65.332.100,-) à soixante-treize millions trois cent trente-deux mille et cent Euros (EUR 73.332.100,-) par la création et l'émission de quatre-vingt mille (80.000) actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et Paiement

Ces faits exposés, la partie comparante déclare souscrire aux quatre-vingt mille (80.000) actions préférentielles pour une valeur de huit millions Euros (EUR 8.000.000,-), seul un quart, soit deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) étant libéré

(les six millions Euros (EUR 6.000.000,-) restants seront libérés en fonction de l'appel des fonds par le conseil d'administration de la Société) de telle façon que ledit montant de deux millions Euros (EUR 2.000.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

La partie comparante reconnaît que l'augmentation de capital et les appels de fonds subséquents du conseil d'administration de la Société sont justifiés par les opérations de titrisation prévues par la Société en conformité avec la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Deuxième résolution

La partie comparante décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises dans la résolution précédente, de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital est fixé à soixante-treize millions trois cent trente-deux mille et cent Euros (EUR 73.332.100,-) réparti en trois cent dix (310) actions ordinaires et sept cent trente-trois mille et onze (733.011) actions préférentielles, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune».

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement trois mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 3.975,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: SCIALES, MARINELLI, KUBOVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 28 décembre 2010 REM 2010 / 1743 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002935/154.

(110002868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Main Source, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.779.

Par lettre adressée à la société en date du 4 octobre 2010, Monsieur Paul Guillaume a démissionné de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012989/12.

(110015084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Manwin Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.240.

Suite aux résolutions du gérant unique prises le 17 janvier 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg vers le 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet au 15 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANWIN HOLDING SARL
Charles Emond
Gérant unique

Référence de publication: 2011012991/15.

(110014752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

NGP IX Northern Blizzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 4.554.870,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.608.

Extrait de l'assemblée générale des associés du 13 janvier 2011.

En date du 13 janvier 2011 l'assemblée générale des associés de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts, en tant que gérant ayant le pouvoir de signature B de la Société et ce avec effet rétroactif au 9 décembre 2010.

- de nommer Hille-Paul Schut, salarié, né le 29 septembre 1977 à 's-Gravenhage au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant ayant le pouvoir de signature B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants ayant le pouvoir de signature A:

- John Perry
- Thomas Verhagen

Gérants ayant le pouvoir de signature B:

- Richard Brekelmans
- Hille-Paul Schut
- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011014592/27.

(110015727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Mosaïque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.939.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 21 janvier 2011

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, et Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, tous deux demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MOSAÏQUE LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011013001/18.

(110014722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

AIDA, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la: société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la, société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme. Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: AIDA, Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013179/22.

(110014278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011013336/19.

(110015047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Seaview Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 141.314.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SEAVIEW ESTATES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Caroline Felten

Référence de publication: 2011013233/22.

(110014555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Ecoenergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.289.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

AACO S. à r.l.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2011013292/14.

(110014852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Berry International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.301.

Aux Actionnaires de la Société

Nous soussignés, Kohnen & Associés Sàrl, sommes au regret de vous informer de notre décision de démissionner de notre poste de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Kohnen & Associés Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011013269/13.

(110015061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Kelu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 157.856.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Laure Anne Aimée SCHINCARIOL, épouse de Monsieur Emmanuel KUPPER, directrice commerciale, née à Metz le 21 mars 1972, demeurant à F-57950MONTIGNY-LES-METZ, 17-18, rue du Canal;

2) Monsieur Emmanuel KUPPER, gérant de sociétés, né à Metz le 11 septembre 1964, demeurant à F-57950MONTIGNY-LES-METZ, 17-18, rue du Canal;

Tous deux ici représentés par Madame Sandrine ROUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 16 décembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts).

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l’acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l’octroi aux entreprises auxquelles elle s’intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toute opérations généralement quelconques, se attachant directement ou indirectement à son objet.

D’une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu’elle jugera utiles à l’accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d’émission d’obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l’alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu’immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l’accomplissement de son objet

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “KELU S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D’EUROS (2.000.000.- EUR) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales d’une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées. 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 LUX

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

En cas de décès de l’un des associés, l’indivision formée entre ses héritiers directs et son conjoint survivant sera représentée par ce dernier. En cas de décès des associés-conjoints, leurs héritiers directs restés en indivision disposeront de la plénitude des droits et pouvoirs des associés, les enfants mineurs étant dans ce cas représentés ou assistés par leur tuteur sous contrôle du juge des tutelles.

Lorsque des parts sociales sont grevées d’usufruit, le droit de vote appartient à l’usufruitier, tant pour les décisions relatives à l’affectation des bénéfices, que pour toutes les autres décisions. Toutefois, dans tous les autres cas, le nu-propriétaire dispose du droit de participer aux décisions collectives. Il devra obligatoirement être convoqué à toutes les assemblées, même celles qui ne porteraient que sur l’affectation des résultats.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. En cas d'associé unique, ce dernier exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les compte annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des condition suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reporté sou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ces parties comparantes ici représentée somme indiqué ci-dessus, ont déclaré souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer comme suit:

- souscription de 5.000 parts sociales par Madame Laure SCHINCARIOL prénommée, par apport en nature de:

* 249 parts de la société «A3», S.à r.l. de droit français, ayant son siège Rue du Prayon - Zac D'Augny 2000 - 57 685 Augny, enregistrée au RCS de METZ TI 397 611 047

* 200 parts de la société «ELK HOLDING», S.à r.l. de droit français, ayant son siège Rue du Prayon - 57 685 Augny, enregistrée au RCS sous METZ TI 444 142 343.

- souscription de 15.000 parts sociales par Monsieur Emmanuel KUPPER prénommé, par apport en nature de:

* 251 parts de la société «A3» précitée

* 800 parts de la société «ELK HOLDING» précitée

les dits apports en nature représentant 100% des parts sociales des dites sociétés françaises «A3» et «ELK HOLDING».

Il résulte de deux certificats datés du 16 décembre 2010 émis par la gérance des deux sociétés françaises «A3» et «ELK HOLDING» précitées que:

- Monsieur Emmanuel KUPPER et son épouse Madame Laure SCHINCARIOL sont propriétaires respectivement,

* en ce qui concerne la société «A3» de 251 et de 249 parts sociales en pleine propriété

* en ce qui concerne «ELK HOLDING» de 800 et de 200 parts sociales en pleine propriété soit 100 % du capital social total de ces sociétés.

- ces parts sociales sont entièrement libérées;

- Monsieur Emmanuel KUPPER et son épouse Madame Laure SCHINCARIOL sont les seuls ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi française et les statuts des sociétés, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes aux apports en nature des parts sociales de la société, requises en France, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant les dits apports en nature.

- les parts sociales apportées ont une valeur au moins égale de:

* en ce qui concerne les parts sociales de la société «A3»: 407.526 Euros;

* en ce qui concerne les parts sociales de «ELK HOLDING»: 1.636.921 Euros

soit un montant total de 2.044.447 Euros, ces estimations étant basées sur des principes comptables généralement acceptés et sur les bilans des sociétés en date du 30 juin 2010 pour «A3» et en date du 31 décembre 2009 pour «ELK HOLDING» qui resteront ci-annexés.

- La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises (2.000.000 Euros) et la valeur des apports en nature (2.044.447 Euros) sera versée d'une part à titre de soulte aux associés à concurrence de

* 14.114,85 Euros en faveur de Monsieur Emmanuel KUPPER

* 30.332,15 Euros en faveur de Madame Laure SCHINCARIOL.

et de seconde part à un compte de prime d'émission pour le surplus éventuel.

Ces certificats, après signature "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (2.700.- EUR).

Assemblée générale des associés

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant:

Monsieur Emmanuel KUPPER, gérant de sociétés, né à Metzle 11 septembre 1964, demeurant à F-57950 MONTIGNY-LESMETZ, 17-18, rue du Canal.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ROUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59110. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2011003216/182.

(110002884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

C.B. Fleet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.593.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.B. Fleet Luxembourg S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013275/20.

(110015080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Carey Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 97.949.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carey Finance S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013276/20.

(110015098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Fidelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 87.765.

Aux Actionnaires

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

H.R.T. REVISION S.A.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2011013304/14.

(110014865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Good Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.986.

Aux Actionnaires de la Société

Nous soussignés, Kohnen & Associés Sàrl, sommes au regret de vous informer de notre décision de démissionner de notre poste de commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Kohnen & Associés Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011013309/13.

(110015065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Gotrade, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 4, rue Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 107.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 23 décembre 2010, que les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Thomas Jean HENCKELS
- Madame Sylvie REUTER
- Monsieur Jeff Jean HENCKELS

ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année de 2016.

Il résulte du même procès-verbal, que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Nicolas Rollinger, demeurant au 16, rue Bechel, L-4970 Bettage-sur-Mess, a été renouvelé pour une durée d'un an. Son mandat arrivera à échéance à la fin de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011013328/20.

(110015094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Medical Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 27.491.

Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 10 décembre 2010

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son poste d'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction d'Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, pour une période de 3 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour MEDICAL INVEST S.A.
FIDALUX S.A
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011013384/21.

(110014869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.245.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partner of "NAYA LUXCO S.à R.L.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed drawn up and enacted on the 6th of May 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1.173 of the 16th of June 2009, inscribed at trade register Luxembourg section B number 146.245.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel UHL, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,000 (two thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 65,000), so as to raise it from its current amount of TWO HUNDRED THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 200,000) to TWO HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 265,000), by issuing SIX HUNDRED AND FIFTY (650) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (CAD 100) each, and an aggregate value of SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 65,000).

2. Subscription by CGP Naya L.P., a Limited Partnership governed by the Exempted Limited Partnership Law of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, to the SIX HUNDRED AND FIFTY (650) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (CAD 100) each and an aggregate value of SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 65,000), by means of a payment in cash of the same amount.

3. Amendment of Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

Art. 6. The capital of the Company amounts to TWO HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 265,000), divided into TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY (2,650) shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (CAD 100) each, all fully paid up and subscribed.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 65,000), so as to raise it from its current amount of TWO HUNDRED THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 200,000) to TWO HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 265,000), by issuing SIX HUNDRED AND FIFTY (650) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (CAD 100) each.

Second resolution:

It is decided to admit to the subscription of the SIX HUNDRED AND FIFTY (650) new shares:

CGP Naya L.P., a Limited Partnership governed by the Exempted Limited Partnership Law of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, represented by Hubert JANSSEN, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe to the SIX HUNDRED AND FIFTY (650) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 65,000) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

"The capital of the Company amounts to TWO HUNDRED AND SIXTY-FIVE THOUSAND CANADIAN DOLLARS (CAD 265,000), divided into TWO THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY (2,650) shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (CAD 100) each, all fully paid up and subscribed."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "NAYA LUXCO S.à R.L.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146.245, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.173 du 16 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CAD 65.000,- (soixante-cinq mille dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 200.000,- (deux cent mille dollars canadiens) à CAD 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille dollars canadiens) par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens) chacune, et donc pour une valeur totale de CAD 65.000,- (soixante-cinq mille dollars canadiens).

2.- Souscription par CGP Naya L.P., un «Limited Partnership» soumis à la loi régissant les «Exempted Limited Partnership» des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, des 650 (six cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100,- (cent dollars canadiens) chacune, pour une valeur globale de CAD 65.000,- (soixante-cinq mille dollars canadiens), par un paiement en numéraire du même montant.

3.- Modification afférente de l'article 6, 1^{er} paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à CAD 265.000,-(deux cent soixante-cinq mille dollars canadiens), représenté par 2.650 (deux mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100,-(cent dollars canadiens) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CAD 65.000,- (soixante-cinq mille dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 200.000,- (deux cent mille dollars canadiens) à CAD 265.000,- (deux cent soixante-cinq mille dollars canadiens) par l'émission de 650 (six cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CAD 100,-(cent dollars canadiens) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des 650 (six cent cinquante) parts sociales nouvelles:

CGP Naya L.P., un «Limited Partnership» soumis à la loi régissant les «Exempted Limited Partnership» des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 650 (six cent cinquante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de CAD 65.000,-(soixante-cinq mille dollars canadiens), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société s'élève à CAD 265.000,-(deux cent soixante-cinq mille dollars canadiens), représenté par 2.650 (deux mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 100,-(cent dollars canadiens) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011003299/140.

(110002441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

I.M.A. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg E 1.737.

Extrait pour dépôt de cession de parts d'intérêts

Il résulte d'une cession de parts d'intérêts datée du 24 septembre 2010, entre Monsieur Zakaria MAJDOULINE, ingénieur civil - architecte, né à Rabat (Maroc) le 23 août 1972, demeurant à L-2143 Luxembourg, 105, rue Laurent Ménager (le «Cédant») et Madame Michelle SAUCEZ, mère du cédant, née à Mons (Belgique) le 22 novembre 1950, demeurant à Elharhoura, Rabat (Maroc), résidence Badiaa 2, 19, Avenue Moulay Abdellah (la «Cessionnaire») que le Cédant a cédé au Cessionnaire une (1) part d'intérêt dans le capital de la société civile immobilière I.M.A. S.C.L. (la «Société»).

Il résulte de cette cession que les cent (100) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Zakaria MAJDOULINE quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	99
- Madame Michelle SAUCEZ une part d'intérêts	1
TOTAL: cent parts d'intérêts	100

Par conséquent la société civile immobilière I.M.A. S.C.I. est désormais représentée par deux associées.

Ce présent extrait vaut mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011013332/22.

(110015159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

IG LOG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.071.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANTETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011013334/18.

(110015050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

LU.CE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.995.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

H.R.T. REVISION S.A.

Dominique RANSQUIN

Référence de publication: 2011013374/14.

(110014854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

IPFR S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 105.158.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANITZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;

4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011013342/19.

(110015052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Keratin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.253.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société "Alter Audit S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 110.675).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sonja Bemtgen, née le 04 janvier 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Madame Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amneville, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Madame Stephanie Bouju, née le 07 août 1975 à Nantes, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «Picigemme S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.133).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011014698/35.

(110015854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

IS Eurologistics Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.354.300,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpenes, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011013345/19.

(110015042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Purelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.

R.C.S. Luxembourg B 157.854.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois Aménagement Rénovation, Electricité S.A., en abrégé «A.R.E. Group SA», dont le siège social est situé à L-9157 Heiderscheid, 6 Am Eck (R.C.S. Luxembourg B 93.448),

ici représentée par:

- Madame Patricia Deceuninck comptable, demeurant à B- Kanegem.

- Monsieur Danny Vandemoortele, électricien, demeurant à L- 9164 Bourscheid

agissant tous deux en leur qualité d'administrateur de la société avec pouvoir pour engager la société par leurs signatures conjointes;

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre acheter des biens immobiliers et les mettre en valeur ou procéder à des constructions ou des rénovations afin de les donner en location ou de les revendre.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "PURELUX".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Bourscheid.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 - Capital social

Le capital social est fixé à 12.500 EUROS (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUROS (dix euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert des parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par “conference call” via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de mai, à 11H. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
Aménagement Rénovation, Electricité SA («A.R.E. Group SA»)	1.250	12.500	100%
TOTAL	1.250	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500 EUROS (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Résolution des/de l'associé unique

1. La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Patricia DECEUNINCK, comptable, née à Roeselare le 9 octobre 1973, demeurant 3, Axpoelmolenstraat 8700 Kanegem (Belgique).

2. Le siège social de la Société est établi à "Um Gritt" 8, Buurschtermillen, L - 9164 Bourscheid.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par nom, état et demeure, celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DECEUNINCK, D. VANDEMOORTELE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59728. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003352/188.

(110002838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

3 C Investments & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Catégorie A de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de Monsieur Tiziano Arcangeli, administrateur de Catégorie A, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Massimo Feira, administrateur de Catégorie B, conseiller fiscal, demeurant 28, via Buonarroti Fraz. Cardine à I-10086 Rivarolo Canavese.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société «Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 96.848).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Pierre Lentz, Administrateur de Catégorie B, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude Schmitz, Administrateur de Catégorie B, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, Administrateur de Catégorie A, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.469).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011014728/35.

(110015844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

IS Eurologistics Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.218.400,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.257.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANTETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011013347/19.

(110015035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

IS European Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.030.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANTETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011013349/18.

(110015057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 115.474.

Extrait de résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 29 Décembre 2010:

1. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, la société C.G. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2015 en remplacement de la société EUROCOMPTE S.A., société mise en faillite ayant son siège social au 51 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 37.263).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.

Référence de publication: 2011013518/17.

(110016380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

IS European Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.938.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANTETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011013351/19.

(110015054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.265.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I: Madame Emanuela BRERO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, Avenue Monterey, agissant:

a) comme mandataire des actionnaires détenteurs de l'intégralité des actions émises au 30 juillet 2010 de la société CLARA VISION S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 33, Bld du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 144.265,

b) comme présidente de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

II: Monsieur Pierre DENIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, Avenue Monterey, comme secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

III: Madame Stella LE CRAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 20, Avenue Monterey comme scrutatrice de l'assemblée générale extraordinaire dont question ci-dessus.

Lesquels comparants, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire actée par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 3 août 2010, LAC/2010/34463, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2010 (L100139485), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2248 du 21 octobre 2010, Référence de publication: 2010122582/208.

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 30 juillet 2010, plus spécialement dans le 1^{er} point à l'ordre du jour ainsi que dans la 1^{ère} résolution, lesquels avaient la teneur suivante 1^{er}) point à l'ordre du jour

Version anglaise

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,284,706.36, in order to bring it from its current amount of EUR 1,383,322.44 to an amount of EUR 98,616.08, through the cancellation of:

- 18,352,946 class B redeemable shares;
- 18,352,946 class C redeemable shares;
- 18,352,946 class D redeemable shares;
- 18,352,946 class E redeemable shares;
- 18,352,946 class F redeemable shares;
- 18,352,946 class G redeemable shares;
- 18,352,946 class H redeemable shares;

of one cent (EUR 0.01) each, held proportionally by all the current shareholders of the Company.

Traduction française

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.284.706,36 pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.383.322,44 à un montant de EUR 98.616,08 par l'annulation de:

- 18.352.946 actions rachetables de classe B;
- 18.352.946 actions rachetables de classe C;
- 18.352.946 actions rachetables de classe D;
- 18.352.946 actions rachetables de classe E;
- 18.352.946 actions rachetables de classe F;
- 18.352.946 actions rachetables de classe G;
- 18.352.946 actions rachetables de classe H;

chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), détenues proportionnellement par tous les actionnaires actuels de la Société.

Version anglaise

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,284,706.36, in order to bring it from its current amount of EUR 1,383,322.44 to an amount of EUR 98,616.08, through the cancellation of:

- 18,352,946 class B redeemable shares;
- 18,352,946 class C redeemable shares;
- 18,352,946 class D redeemable shares;
- 18,352,946 class E redeemable shares;
- 18,352,946 class F redeemable shares;
- 18,352,946 class G redeemable shares;
- 18,352,946 class H redeemable shares;

of one cent (EUR 0.01) each, held proportionally by all the current shareholders of the Company.

Traduction française

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.284.706,36, pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.383.322,44 à un montant de EUR 98.616,08 par l'annulation de:

- 18.352.946 actions rachetables de classe B;
- 18.352.946 actions rachetables de classe C;
- 18.352.946 actions rachetables de classe D;
- 18.352.946 actions rachetables de classe E;

18.352.946 actions rachetables de classe F;
 18.352.946 actions rachetables de classe G;
 18.352.946 actions rachetables de classe H;
 chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), détenues proportionnellement par tous les actionnaires actuels de la Société.

Alors que ce 1^{er} point à l'ordre du jour ainsi que la 1^{ère} résolution auraient dû se lire comme suit:

1^{er}) point à l'ordre du jour

Version anglaise

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,284,706.36, in order to bring it from its current amount of EUR 1,383,322.44 to an amount of EUR 98,616.08, through the cancellation of:

18,352,946 class B redeemable shares;
 18,352,947 class C redeemable shares;
 18,352,947 class D redeemable shares;
 18,352,949 class E redeemable shares;
 18,352,949 class F redeemable shares;
 18,352,949 class G redeemable shares;
 18,352,949 class H redeemable shares;

of one cent (EUR 0.01) each, held proportionally by all the current shareholders of the Company.

Traduction française

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.284.706,36 pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.383.322,44 à un montant de EUR 98.616,08 par l'annulation de:

18.352.946 actions rachetables de classe B;
 18.352.947 actions rachetables de classe C;
 18.352.947 actions rachetables de classe D;
 18.352.949 actions rachetables de classe E;
 18.352.949 actions rachetables de classe F;
 18.352.949 actions rachetables de classe G;
 18.352.949 actions rachetables de classe H;

chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), détenues proportionnellement par tous les actionnaires actuels de la Société.

Version anglaise

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 1,284,706.36, in order to bring it from its current amount of EUR 1,383,322.44 to an amount of EUR 98,616.08, through the cancellation of:

18,352,946 class B redeemable shares;
 18,352,947 class C redeemable shares;
 18,352,947 class D redeemable shares;
 18,352,949 class E redeemable shares;
 18,352,949 class F redeemable shares;
 18,352,949 class G redeemable shares;
 18,352,949 class H redeemable shares;

of one cent (EUR 0.01) each, held proportionally by all the current shareholders of the Company.

Traduction française

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.284.706,36, pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.383.322,44 à un montant de EUR 98.616,08 par l'annulation de:

18.352.946 actions rachetables de classe B;
 18.352.947 actions rachetables de classe C;
 18.352.947 actions rachetables de classe D;
 18.352.949 actions rachetables de classe E;
 18.352.949 actions rachetables de classe F;

18.352.949 actions rachetables de classe G;

18.352.949 actions rachetables de classe H;

chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), détenues proportionnellement par tous les actionnaires actuels de la Société

Les comparants déclarent que toutes les autres dispositions et décisions dudit acte du 30 juillet 2010 restent inchangées et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, P. DENIS, S. LE CRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2010, LAC/2010/52472: Reçu douze Euros (12.-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003727/138.

(110003849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011013353/18.

(110015063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 décembre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013529/17.

(110016310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

IS Projects Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 127.261.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 13 janvier 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011013355/18.

(110015066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.
R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann
Parc d'Activité Syrdall, 2
L-5365 Munsbach
Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011013357/20.

(110015105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Energy Optics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 154.713.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires du 20 janvier 2011

Résolutions:

- L'assemblée raye comme administrateur unique avec effet immédiat, la société Skyvia S.A, immatriculée au registre des sociétés sous le n° B 133 732, représentée par Mr Lucien Voet demeurant à 1 Cité Millewée L-8064 Bertrange
- L'assemblée raye comme directeur à la gestion journalière, avec effet immédiat, Monsieur Jans Van Hove, demeurant au 67A, Stationstraat B-9890 Asper
- L'assemblée nomme comme nouvel administrateur unique, Monsieur Jans Van Hove, né à Gent le 1^{er} septembre 1977, demeurant au 67A, Stationstraat B-9890 Asper, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013549/16.

(110015652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

D.B.C., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding D.B.C., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 30709, constituée suivant un acte reçu en date du 29 mai 1989 par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 304 du 24 octobre 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu en date du 10 novembre 2006 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2252 du 9 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 6.050 (six mille cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

3. Modification de l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de D.B.C.."

4. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

5. Modification de l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante.

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de D.B.C.."

Quatrième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: John SEIL, Ekaterina DUBLET, Jacqueline HONYMUS, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4108. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003742/131.

(110003662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Jindalee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.354.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

21, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011013360/19.

(110014818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

LIC Luxembourg Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 36.453.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 juillet 2001, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société anonyme:

- LIC. LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY, S.A. constituée le 19 mars 1991, avec siège social à DIFFERDANGE, 11, rue Michel Rodange, de fait inconnue à cette adresse,

Madame Christiane JUNCK, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, a été nommée juge-commissaire, et Maître Elisabeth MACHADO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a été nommée liquidateur.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Elisabeth MACHADO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011013370/18.

(110015036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Franicap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 janvier 2011 entre Signature Capital Nominees Limited et Signature German Commercial Property S.à r.l., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Signature German Commercial Property S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013579/17.

(110016172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Lux Fast s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.007.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 juillet 2001, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- LUX-FAST Sàrl, constituée le 22 novembre 1983, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, de fait inconnue à cette adresse,

Madame Christiane JUNCK, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, a été nommée juge-commissaire, et Maître Elisabeth MACHADO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a été nommée liquidateur.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Elisabeth MACHADO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011013375/18.

(110015030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

DNA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.187.

L'an deux mille dix, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DNA HOLDING S.A., avec siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 117187, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1628 du 28 août 2006 dont les statuts ont été modifiés par acte passé par devant le notaire instrumentant:

- en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1597 du 23 août 2006;
- en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 1982 du 10 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence,

laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quinze mille cinq cents euros (15.500 €) afin de le réduire de cent cinquante cinq mille euros (155.000 €) à cent trente neuf mille cinq cents euros (139.500 €);
2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les administrateurs de la Société;
3. Rachat et annulation de mille cinq cent cinquante (1.550) actions avec une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune composant les actions de Classe I de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
4. Modification subséquente des articles 3 et 10 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros), afin de le réduire de son montant actuel de EUR 155.000,- (cent cinquante cinq mille Euros) à EUR 139.500,- (cent trente neuf mille cinq cents Euros), par le rachat de la totalité d'une classe d'actions conformément à l'article 3 modifié de ses statuts.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 modifié des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de EUR 574.971,94

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 3 modifié des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter, à un prix de rachat de EUR 370,9496 par action l'ensemble des 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de Classe I d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, suivi de l'annulation de toutes les 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe I.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 3 et 10 des statuts de la Société afin qu'ils soient lu comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 139.500,- (cent trente neuf mille cinq cents Euros) représenté par 13.950 (treize mille neuf cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 3.100 (trois mille cents) actions de classe A;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe B;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe C;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe D;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe E;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe F;
- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe G;

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de classe H;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe I).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intérimaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B, et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société."

" **Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale devra donner pouvoir préalable au Conseil d'Administration, afin que ce dernier puisse valablement délibérer sur toutes les décisions concernant les achat, vente et/ou autre acte de dispositions sur participations, immeubles, droits de propriété intellectuelle, émission d'obligations, concession de droit d'option, achat, préemption, gage, ou autres droits représentant une charge pour la société sur ses propres actifs.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G, et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires

disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

Définition

Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ mille six cent vingt-cinq Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Françoise HÜBSCH, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 décembre 2010. Relation GRE/2010/4173. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003748/161.

(110003814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Maple Leaf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.979.

La Société a récemment changé d'adresse comme suit:

20, Rue de la Poste

L-2346 Luxembourg

Luxembourg

vers le

46a, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011013377/19.

(110014859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.802.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 mars 2010

I. L'assemblée générale décide de nommer M. Flavio BECCA, né à Luxembourg le 18/06/1962, demeurant professionnellement à 37, rue de ROESER, L-5865 ALZINGEN comme administrateur délégué de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2013.

II. L'assemblée approuve la nomination de M. Flavio BECCA né à Luxembourg le 18/06/1962, demeurant professionnellement à 37, rue de ROESER, L-5865 ALZINGEN comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014 statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2013.

BRIDEL, le 19 mars 2010.

Flavio BECCA / Daniel Gillard / Claude JOHAN

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2011013660/17.

(110016241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

—
Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MezzVest Luxembourg I S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011013378/19.

(110014927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Fresenius Medical Care MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.027.

—
Im Jahre zwei tausend zehn am zweiundzwanzigsten Dezember,

Vor Uns, Maître Carlo WERSANDT, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

versammelte sich eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., mit Gesellschaftssitz in L-7241 Bereldingen, 204, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 56.027 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Maître Marthe THYES-WALCH, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 2. August 1996, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 9. November 1996, unter der Nummer 577, deren Satzung geändert wurde durch notarielle Urkunde, aufgenommen durch Maître Joseph ELVINGER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 6. August 1999, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 6. November 1999, unter der Nummer 826, des

Weiteren geändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître André SCHWACHTGEN, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Dezember 2005, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. März 2006, unter der Nummer 631 und schließlich geändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, am 28. Februar 2008, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 4. April 2008, unter der Nummer 823.

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 13 Uhr 30 unter dem Vorsitz von Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet (die „Vorsitzende“).

Die Vorsitzende bestimmte sodann zur Schriftführerin Frau Cornelia WEIDERT, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg (die „Schriftführerin“).

Die Versammlung bestimmte zur Stimmenzählerin Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg (die „Stimmenzählerin“).

Der wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Vorstand erstellte die Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der Aktionäre, durch die Mitglieder des Vorstandes und durch den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei der Registrierungsbehörde beigelegt werden.

Die Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 1.022.000,00 (eine Million zweiundzwanzigtausend Euro) vertreten, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung konnte daher rechtswirksam ohne vorangehende Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der unterstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

II.- Die Hauptversammlung hat folgende Tagesordnung:

- 1) Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft Eröffnung der Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung des Liquidators;
- 3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
- 4) Festlegung der Vergütung des Liquidators;
- 5) Sonstiges.

III.- Die Vorsitzende eröffnete daraufhin die Beratungen:

Die Hauptversammlung, fasste, nachdem sie den Aussagen der Vorsitzenden zugestimmt und sich als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung einstimmig und in gesonderten Abstimmungen, folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und fasst den Beschluss die Liquidation der Gesellschaft zum heutigen Datum zu eröffnen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung ernennt Herrn Pierre METZLER, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg am 28. Dezember 1969, wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse zum Liquidator der Gesellschaft (der „Liquidator“).

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt dem Liquidator die, in den Artikeln 144 bis 148A (148 bis) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, in seiner letzten aktuellen Fassung (das „Gesetz“), vorgesehenen Befugnisse zu gewähren. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen Geschäfte vorzunehmen und Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung der Gesellschaft einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts („Conservateur des Hypothèques“) von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dingliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Buchrechnungsunterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter eigener Verantwortung, für besondere oder bestimmte Maßnahmen, durch ihn bestimmte und zeitlich begrenzte Teile seiner Befugnisse an einen oder mehrere Stellvertreter zu übertragen.

Der Liquidator ist ebenfalls berechtigt den Aktionären der Gesellschaft vorzeitig den Liquidationserlös auszuzahlen, sollte er dies als angebracht erachten.

Vierter Beschluss

Die Vergütung des Liquidators richtet sich nach den ortsüblichen Richtlinien.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und sich niemand mehr zu Wort meldet, schloss der Vorsitzende die Versammlung um 13 Uhr 45 ab.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden auf ungefähr eintausend Euro geschätzt.

Der beurkundende Notar stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Personen, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung. Auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und französischen Wortlaut, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum und Ort wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung alles Vorangehenden vor den Erschienenen, hat der Vorstand gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société FRESENIUS MEDICAL CARE MDF S.A., établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.027 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 2 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 1996, sous le numéro 577, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 1999, sous le numéro 826, modifiés ensuite suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 mars 2006, sous le numéro 631 et modifiés enfin suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg le 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 avril 2008, sous le numéro 823.

L'assemblée est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Madame Mevlüde-Aysun TOKBAG, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la «Présidente»).

La présidente nomme comme secrétaire Madame Cornelia WEIDERT, employée privée, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la «Secrétaire»).

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (la «Scrutatrice»).

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant ensemble l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 1.022.000,00 (un million vingt deux mille euro) sont présents ou représentés valablement à l'assemblée. L'assemblée étant dument constituée, elle a pu dès lors valablement délibérer et prendre les résolutions qui s'imposent en relation avec les points de discussion figurant à l'ordre du jour sans qu'une convocation préalable n'ait été nécessaire.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution anticipée de la Société et engagement de la procédure de liquidation;
- 2) Nomination du liquidateur de la Société;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Détermination de la rémunération du liquidateur;
- 5) Divers.

III.- La Présidente ouvre alors les débats.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et s'étant estimée valablement constituée et convoquée, celle-ci a délibéré et par vote séparé et unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et décide d'engager en date d'aujourd'hui la procédure de liquidation de celle-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre METZLER, Avocat à la Cour, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, résidant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur pourra passer tous les actes et procéder à toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans le consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le Liquidateur peut libérer le Conservateur des Hypothèques de son obligation d'enregistrement, renoncer aux droits réels, aux droits de préemption, aux hypothèques ainsi qu'aux actions en dissolution et procéder à la mainlevée, avec ou sans règlement, de droit de préemption et hypothèque, à la cession, la saisie, l'opposition ou à tout autre mesure qui s'impose.

Le Liquidateur est exempté de l'obligation de dresser un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le Liquidateur sera également autorisé à procéder aux paiements anticipés de tous bonis de liquidation de la Société aux Actionnaires de la Société s'il l'estime opportun.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le Liquidateur sera rémunéré selon les standards usuels.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président décida de clôturer l'assemblée à 13 heures 45.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ mille euros.

Le notaire soussigné déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte allemand et français, le texte allemand prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M-A. TOKBAG, C. WEIDERT, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58518. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174554/159.

(100201775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.520.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 avril 2010

Résolution:

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer M. Joseph WINANDY, Président du Conseil d'Administration de la Société

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2011000985/14.

(100203020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Stocknet Investments Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.760.450,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.486.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique le 28 décembre 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 28 décembre 2010 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011001035/17.

(100203321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Luxalloys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 469, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 51.275.

—
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 7 juillet 2010, référence L100098718,

doivent être rectifiés et sont dès lors remplacés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXALLOYS S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011001175/15.

(100203484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

MH Germany Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.889.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.080.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December,

Before Maître Martine Schaeffer, civil notary residing in Luxembourg,

Appeared:

(1) Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500.00, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 139.532, duly represented by Mr Quentin Hubeau, avocat, with professional address at L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, by virtue of a proxy given under private seal on December 13th, 2010 which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and,

(2) MEI S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 136,075.00, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 111.465, duly represented by Mr Quentin Hubeau, avocat, with professional address at L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, by virtue of a proxy given under private seal which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state that:

They are the shareholders of the private limited liability company established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of «MH Germany Property XII S.à r.l.», having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.080 (hereafter, "the Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, with residence in Luxembourg, on 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 270 of 28 February 2007. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, on 2 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Company's share capital is currently set at three million eight hundred eighty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 3,889,900.00) represented by one hundred fifty-five thousand five hundred ninety-six (155,596) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid in;

The appearing parties wish to insert a new clause in the articles of association of the Company, renumber the subsequent clauses of the articles of association of the Company and appoint Fiduciaire Patrick Sganzerla société à responsabilité limitée, as independent auditor.

The agenda is as follows:

1. Insertion of a new clause 17 in the articles of association of the Company that shall have the following content:

“ **17.1.** One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the single shareholder, or, in the case of plurality of shareholders, the shareholders, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment, however, may not exceed a period of six (6) years. In the event that the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

17.2. The independent auditors are eligible for re-election.”

2. Renumbering of the subsequent clauses of the articles of association of the Company, which shall become clauses 18 to 20 of the articles of association of the Company.

3. Appointment of Fiduciaire Patrick Sganzerla société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,400, having its registered office at L1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 96.848, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of one year.

4. Miscellaneous.

The following resolutions are passed:

First resolution

The shareholders decide unanimously to insert a new clause 17 in the articles of association of the Company that shall have the following content:

“ **17.1.** One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the single shareholder, or, in the case of plurality of shareholders, the shareholders, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment, however, may not exceed a period of six (6) years. In the event that the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

17.2. The independent auditors are eligible for re-election.”

Second resolution

The shareholders decide unanimously to renumber the subsequent clauses of the articles of association of the Company, which shall become clauses 18 to 20 of the articles of association of the Company.

Third resolution

The shareholders decide unanimously to appoint Fiduciaire Patrick Sganzerla société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,400, having its registered office at L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 96.848, as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a period of one year.

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, fees or charges of any kind whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze décembre,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.532 et ayant un capital social de EUR 12.500.00, dûment représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 décembre 2010, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui; et,

(2) MEI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.465, et ayant un capital social de EUR 136.075,00, dûment représentée par Mr Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit plus haut, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «MH Germany Property XII S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.080 (ci-après la «Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 270 du 28 février 2007. Les Statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 septembre 2010, non encore publié.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à trois millions huit cents quatre-vingt-neuf mille neuf cents Euros (EUR 3.889.900,00) représenté par deux cent cinquante-cinq mille cinq cents quatre-vingt-seize (155.596) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parties comparantes désirent insérer un nouvel article 17 dans les statuts de la Société, renuméroter les articles subséquents des statuts de la Société et nommer Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, comme réviseur d'entreprises de la Société.

L'agenda se présente comme suit:

1. Insertion d'un nouvel article 17 dans les statuts de la Société, ayant le contenu suivant:

« **17.1.** Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le seul associé, ou, en cas de pluralité d'associés, les associés de la Société, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

17.2. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.»

2. Renumérotation des articles subséquents des statuts de la Société, qui deviendront les articles 18 à 20 des statuts de la Société.

3. Nomination de Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.400, dont le siège social est sis à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 96.848, comme réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an.

4. Divers.

Les résolutions suivantes sont prises:

Première résolution

Les associés de la Société, représentées comme indiqué ci-avant, décident d'insérer un nouvel article 17 dans les statuts de la Société, qui aura le contenu suivant:

« 17.1. Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le seul associé, ou, en cas de pluralité d'associés, les associés de la Société, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

17.2. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.»

Deuxième résolution

Les associés de la Société, représentées comme indiqué ci-avant, décident de renuméroter les articles subséquents des statuts de la Société, qui deviendront les articles 18 à 20 des statuts de la Société

Troisième résolution

Les associés de la Société, représentées comme indiqué ci-avant, décident de nommer Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.400, dont le siège social est sis à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) sous le numéro B 96.848, comme réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Quentin Hubeau et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57915. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174698/161.

(100201386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Logistis III Luxembourg Feeder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.269.

En date du 31 mars 2009, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue pardevant le Notaire Joseph Elvinger, la dénomination sociale du gérant, anciennement AEW LUXEMBOURG S.à.r.l a été modifiée.

Cette nouvelle dénomination sociale du gérant «AEW EUROPE S.à.r.l» est effective à partir du 17 avril 2009,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ainsi fait à Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011001465/15.

(100203254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Aurelia Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.735.

Extrait des Résolutions des Associés prises en date du 29 décembre 2010

Les Associés de Aurelia Capital (la "Société") ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Saigne de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Kossi Agbekponou, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant de la société, avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Kossi Agbekponou

Gérant

Référence de publication: 2011001477/16.

(100203556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

agri.capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.250,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 140.384.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of agri.capital Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 140.384, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 30, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1977 of August 13, 2008, as lastly amended and restated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 6, 2009, published in the Mémorial number 1726 of September 8, 2009 (the Company).

There appeared:

agri.capital Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 132.659 (the Sole Shareholder), hereby represented by Martin Loeffler, acting as A member of the board of management of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 16, 2010.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the Articles and article 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the notary to state the following:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 500.-(five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 27,750.-(twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 222 (two hundred twenty-two) shares in registered form with a par value of EUR 125.-(one hundred twenty-five euro) each, to EUR 28,250.-(twentyeight thousand two hundred fifty euro) represented by 226 (two hundred twenty-six) shares in registered form with a par value of EUR 125.-(one hundred twenty-five euro) each, by the issuance of 4 (four) new shares in registered form with a par value of EUR 125.-(one hundred twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares.

Third resolution
Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes to 4 (four) new shares in registered form with a par value of EUR 125.-(one hundred twenty-five euro), having the same rights as the existing shares in the Company (the New Shares), and it fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000,000 (ten million euro).

The contribution in cash of the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 10,000,000 (ten million euro), is to be allocated to the Company as follows:

- (i) an amount of EUR 500.-(five hundred euro) is to be allocated to the share capital of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 9,999,500. (nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The amount of EUR 10,000,000 (ten million euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 2 and article 5, respectively, of the articles of association of the Company and resolves that such paragraphs shall have the following wording:

“ Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company’s share capital is set at EUR 28,250.-(twentyeight thousand two hundred fifty euro), represented by 226 (two hundred twenty-six) shares in registered form having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves (a) to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (b) to empower and authorise any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., each acting and signing individually, on behalf of the Company, (i) to proceed with the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company and (ii) to perform all the registration formalities in connection with the above resolutions with the RCS.

Thereupon, there being no further items on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand two hundred Euro (EUR 5.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le seize décembre,
par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
est tenu une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de agri.capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d’activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 140.384, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Lu-

xembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1977 du 13 août 2008, amendés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul Decker, précité, le 6 août 2009 et publié au Mémorial numéro 1726 du 8 septembre 2009 (la Société).

A comparu:

agri.capital Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 132.659 (l'Associé Unique), représentée par Martin Loeffler, agissant en tant que membre de catégorie A du directoire de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 décembre 2010.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 12.1 des Statuts et l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique renonce aux convocations, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui fut communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 500,-(cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 27.750,(vingt-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 222 (deux cent vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 28.250,-(vingt-huit mille deux cent cinquante euros) représenté par 226 (deux cent vingt-six) parts sociales nominatives avec une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à 4 (quatre) nouvelles parts sociales nominatives avec une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société (la Nouvelle Part Sociale), et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10.000.000,-(dix millions d'euros).

L'apport en numéraire de l'Associé Unique, d'un montant total de EUR 10.000.000,-(dix millions d'euros), est à alloué à la Société de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 500,-(cinq cents euros) sera alloué au capital social de la Société; et
- (ii) un montant de EUR 9.999.500,-(neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cents euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de EUR 10.000.000,-(dix millions d'euros) est à la disposition de la Société, preuve de ceci en à été faite au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 7, Rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe des article 2 et article 5 des Statuts et décide que ces paragraphes auront la teneur suivante:

« Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg ville par simple décision du conseil de gérance. Le siège social pourra être transféré à tout autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Unique ou de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), le cas échéant, agissant en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 28.250,-), représenté par deux cent vingt-six (226) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide (a) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et (b) donne mandat et autorise tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg et tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., chacun agissant et signant individuellement, pour compte de la Société, (i) à procéder à l'inscription de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des associés de la Société et (ii) à accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du RCS.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme cinq mille deux cents euros (EUR 5.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de la partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Löeffler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58302. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175180/165.

(100202624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Windstar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 49.858.

Par la présent la soussignée, LDF DIRECTOR I LTD, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

LDF DIRECTOR I LTD

Référence de publication: 2011000557/11.

(100203397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Windstar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 49.858.

Par la présente, je soussigné Luca DI FINO a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Luca DI FINO.

Référence de publication: 2011000558/10.

(100203397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Windstar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 49.858.

Par la présente, je soussignée Silvia Di Primo a l'honneur de vous informer que je me démet de mes fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Silvia DI PRIMO.

Référence de publication: 2011000559/10.

(100203397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.
